

AVIS CESEC 2018-45¹

Relatif à

L'adoption du principe d'un projet global de requalification et d'aménagement de la gare, de dépôt ferroviaire de Bastia, et de l'emprise adjacente - Quartieru novu di a gara.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 11 juillet par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse *sur l'adoption du principe d'un projet global de requalification et d'aménagement de la gare, de dépôt ferroviaire de Bastia, et de l'emprise adjacente - Quartieru novu di a gara ;*

Après avoir entendu Monsieur JAUSSAUD, chef du service Transports ferroviaires ;

Sur rapport de Madame Louise NICOLAI, pour la commission développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 24 juillet à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

Le **CESEC de Corse** partage la philosophie d'un projet de réaménagement du site de la gare de Bastia.

A ce stade, le projet présenté suscite, de la part du CESEC de Corse, des interrogations et des inquiétudes.

Le **CESEC de Corse**, concernant la relocalisation des installations de maintenance et de remisage à Casamozza, **indique** que ce projet de transfert doit se faire en concertation et consultation des agents du Chemin de Fer de la Corse, et plus largement avec les communes et intercommunalités du territoire, ainsi que les usagers.

¹ A l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 54

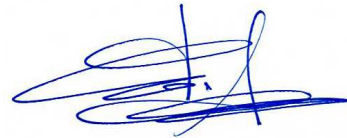
Abstention : 1

Pour : le reste

Le **CESEC de Corse s'inquiète** des incidences financières à la fois de la résiliation des marchés en raison des pénalités pour cause de rupture conventionnelle et du montage financier, compte tenu des délais, pour transférer la dépense subventionnable restante, soit 7 840 000 €, sur la 4^{ème} convention PEI et une effectivité du projet au 31 décembre 2018.

Considérant le caractère peu abouti du projet, le CESEC de Corse estime qu'il n'est pas en mesure de se prononcer sur le principe du programme d'ensemble de réaménagement du site de la gare de Bastia.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA